

PROJET D'ETABLISSEMENT EHPAD “SEGUIN”

2024-2028



SOMMAIRE

Glossaire	.3
Préambule	.4
Méthodologie de rédaction du projet d'établissement	.5
I - L'EHPAD "SEGUIN"	
1. La direction commune "Les EHPAD des Graves"	.6
2. Les instances et les professionnels de l'EHPAD	.7
3. L'offre et les prestations proposées par l'EHPAD "Seguin"	.8
4. L'ancrage territorial et les partenariats de l'EHPAD "Seguin"	.9
II - L'accompagnement du résident-habitant	.10
L'admission	
La restauration	
L'animation et la vie sociale	
L'accueil de jour	
La communication avec le résident-habitant et son entourage	
III - Un accompagnement bientraitant	.16
La démarche Humanitude	
L'éthique	
Les soins palliatifs et la fin de vie	
La prévention des risques liés à la personne âgée accueillie en EHPAD	
La prévention et la lutte contre la maltraitance	
La communication interprofessionnelle	
IV- Les droits des résidents-habitants	.22
La charte des droits et libertés de la personne accueillie	
Les projets d'accompagnement personnalisés	
Le Conseil de la vie sociale	
Les dispositifs de pair-aidance	
V - L'ouverture de l'EHPAD	.26
L'ouverture de l'EHPAD	
Sortie vers l'extérieur	
Les partenariats	
VI - La démarche qualité au sein de l'EHPAD	.29
Le développement professionnel	
La traçabilité et les transmissions	
La gestion des risques	
La démarche d'évaluation HAS	
Le circuit du médicament	
La prévention et la gestion des risques professionnels	
La démarche de développement durable	

GLOSSAIRE

AAP : Appel à projet

AGIRA : Association gérontologique pour l'innovation et la recherche d'animation

ARS : Agence régionale de santé

AS : Aide-soignant

ASHQ : Assistant de services hospitaliers qualifiés

CA : Conseil d'administration

CASF : Code de l'action sociale et des familles

CD : Conseil départemental

CH : Centre hospitalier

CHU : Centre hospitalier universitaire

COPIL : Comité de pilotage

CSE : Comité social d'établissement

CVS : Conseil de la vie sociale

DAC : Dispositif d'appui à la coordination

DD : Développement durable

DUERP : Document unique d'évaluation des risques professionnels

EHPAD : Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes

EI : Evènement indésirable

FALC : Facile à lire et à comprendre

GIR : Groupe iso-ressource

GMP : GIR moyen pondéré

HACCP : Hazard analysis critical control point (système d'analyse des dangers et points critiques)

HAD : Hospitalisation à domicile

HT : Hébergement temporaire

HTU : Hébergement temporaire d'urgence

IDE : Infirmier diplômé d'état

PACQ : Plan d'amélioration continue de la qualité

PAP : Projet d'accompagnement personnalisé

PASA : Pole d'activité et de soins adaptés

PHV : Personnes handicapées vieillissantes

QVT : Qualité de vie au travail

RABC : Risk analysis Bio-contamination contrôle (Contrôle des risques de contamination biologique)

RBPP : Recommandation de bonnes pratiques

RPA : Résident pour personnes âgées

RPS : Risques psycho-sociaux

SSE : Situation sanitaire exceptionnelle

TMS : Troubles musculo-squelettiques

PREAMBULE

Fiche d'identification de l'établissement :

Raison sociale de l'établissement	EHPAD "Seguin"
FINESS EJ	330001140
FINESS Géographique	330783333
Adresse	15 Chemin du Biala, 33610 Cestas
Téléphone Courriel Site internet	05 56 78 13 90 accueil@ehpad-seguin.fr ehpadseguin.fr
Nature juridique	Etablissement public médico-social autonome

Composition du Conseil d'Administration :

Avec voix délibérative :

Président – Maire de la Commune de Cestas
Représentants du Conseil départemental
Représentants du Conseil municipal de Cestas
Personnalités qualifiées
Représentants du personnel dont le médecin coordonnateur
Représentants des Usagers

Invités :

Représentants de l'Agence Régionale de Santé
Représentants du département de Gironde
Représentants de la trésorerie hospitalière
Secrétaire générale de la mairie
Secrétaire de séance
Cadre de santé

Avec voix consultative :

Directrice générale "EHPAD des Graves"
Directeur délégué EHPAD "Seguin"

METHODOLOGIE DE REDACTION DU PROJET D'ETABLISSEMENT

Le précédent projet d'établissement 2020-2024 touche à sa fin. Au regard de la fin des travaux et les nouvelles perspectives qui s'offrent à l'EHPAD « Seguin », il a semblé opportun d'anticiper la rédaction du futur projet d'établissement.

Un comité de pilotage pluridisciplinaire a été envisagé, avec la composition suivante :

- Directeur délégué de l'EHPAD « Seguin »
 - Cadre de santé
 - Responsable hôtellerie
 - Médecin coordonnateur
 - Responsable admissions
 - Responsable animations
 - Elève directeur

La perspective de ce projet d'établissement est de solliciter l'ensemble des professionnels, des résidents-habitants, de l'entourage et des partenaires pour envisager un projet collaboratif sur les cinq prochaines années. Deux phases participatives ont été proposées :

• Sondages à destination des professionnels, des résidents-habitants, des familles et des partenaires : les sondages étaient disponibles en format papier, et en format numérique afin de s'adapter aux différents interlocuteurs. Une animation a été proposée aux résidents-habitants pour répondre au sondage. Les résultats ont ensuite été présentés en instances, et affichés dans l'EHPAD. Une présentation en plénière a été organisée avec les professionnels.

• Constitution de groupes de travail : cinq groupes de travail ont été composés, avec inscription sur la base du volontariat. L'objectif était d'avoir des groupes composés de professionnels, mais également de résidents-habitants et de familles. Sur le principe du Lean Coffee, chaque participant a eu l'opportunité de présenter différents objectifs et actions. Le groupe a pu ensuite en débattre pour décider des actions à envisager et celles non retenues.

Le comité de pilotage a eu pour rôle de préciser certains sujets abordés dans les phases de consultation et de travail, et d'arbitrer sur les actions proposées pour les 5 prochaines années. Les indicateurs ont également été posés par le comité de pilotage.

Durant les cinq prochaines années, le comité de pilotage se réunira une fois par an pour suivre l'évolution des actions, et requestionner si nécessaire certaines actions. Au terme des cinq années, le projet d'établissement sera évalué, pour mettre en perspective l'avancement des projets au sein de l'EHPAD « Seguin ».

Concernant la rédaction du projet d'établissement, l'objectif est d'avoir un document socle pour les cinq prochaines années, dont chacun pourra se saisir pour conduire une ou plusieurs actions, et participer aux projets de l'établissement

I - L'EHPAD "SEGUIN"

1 – La direction commune "Les EHPAD des graves"

Depuis le 1^{er} août 2022, L'EHPAD « Seguin » fait partie intégrante de la direction commune « Les EHPAD des Graves », composée de 4 EHPAD publics autonomes :

- EHPAD « Manon Cormier », Bègles
- EHPAD « Seguin », Cestas
- EHPAD « Le Jardin des provinces », Pessac
- EHPAD « Château Gardères », Talence

La gouvernance est assurée par une directrice générale, directrice de l'EHPAD « Le Jardin des provinces », et de trois directeurs délégués, sur les différents EHPAD précités.

L'objectif de ce regroupement est de travailler ensemble afin de s'enrichir mutuellement, d'améliorer et d'harmoniser les pratiques professionnelles. La direction commune est l'expression d'un engagement collectif au sein d'un même territoire.

La nouvelle phase de la direction commune est désormais de déployer des pôles fonctionnels :

- Pôle « Finances », dirigé par la directrice déléguée de l'EHPAD « Manon Cormier »
- Pôle « Ressources humaines », dirigé par le directeur délégué de l'EHPAD « Seguin »
- Pôle « Logistique », dirigé par la directrice générale de la direction commune, et directrice de l'EHPAD « Le Jardin des Provinces »
- Pôle « Qualité », dirigé par la directrice déléguée de l'EHPAD « Château Gardères »

L'objectif de ces directions fonctionnelles est d'envisager des échanges entre les établissements, pour une montée en compétence des différentes équipes. L'équipe de directeurs se réunit en Comité de direction toutes les trois semaines, pour avancer sur divers sujets, envisager des appels à projets communs, et partager des ressources.

I - L'EHPAD "SEGUIN"

2 – Les instances et les professionnels de l'EHPAD

Différentes instances coexistent au sein de l'EHPAD « Seguin ». De manière générale, les instances se réunissent trois à quatre fois par an. Ces instances sont les suivantes :

Le Conseil d'Administration :

Il est présidé par le Maire de la commune. Il est composé de représentants de la collectivité territoriale, de personnes qualifiées, du président du Conseil de Vie Sociale, du médecin coordonnateur, d'un représentant du personnel. Le directeur y assiste mais a uniquement une voix consultative. Le rôle du Conseil d'administration est de délibérer sur la politique générale de l'établissement.

Le Comité Social d'Etablissement :

Au-delà du directeur de l'EHPAD, le CSE est composé de représentants du personnel, élus par leurs pairs. L'encadrement ainsi que le responsable Ressources Humaines siègent également à cette instance. Sa mission est de donner un avis obligatoire sur les questions d'organisation et de fonctionnement de l'établissement, et d'informer sur les sujets financiers.

Le Conseil de la Vie Sociale :

Il est composé de représentants des résidents-habitants et de représentants des familles, élus par leurs pairs, ainsi que de professionnels de l'EHPAD. Son rôle est de présenter l'actualité de l'EHPAD, et répondre aux diverses interrogations des résidents-habitants et des familles.

Une variété de professionnels exerce à l'EHPAD « Seguin », pour apporter un accompagnement de qualité aux résidents-habitants.

		Effectifs cibles
Administration	Direction	1
	Administration	3
Services techniques	Responsable ST	1
	Ouvrier principal	2
Cuisine	Responsable cuisine	1
	Ouvrier principal	4
Lingerie	Ouvrier principal / ASHQ	1
Animation	Animateur	1
	AMP Animation	1

Soins	Cadre de santé	1
	IDE	5
	Aide-soignant jour	24
	ASG PASA	1
Hôtellerie	ASG Accueil de jour	1
	Responsable hôtellerie	1
	ASHQ	17
Nuit	Aide-soignant nuit	2
	ASHQ nuit	2
Pluridisciplinaire	Médecin coordonnateur	0,5
	Psychologue	0,6
	Psychomotricien	0,3
TOTAL		70,5

Le rapport annuel d'activité permet de suivre les différentes statistiques relatives aux professionnels.

I - L'EHPAD "SEGUIN"

3 - L'offre et les prestations proposées par l'EHPAD « Seguin »

L'EHPAD « Seguin » est un EHPAD public autonome, rattaché à la fonction publique hospitalière. De ce fait, il est habilité à 100% à l'aide sociale. L'offre proposée est la suivante :

- 80 places d'hébergement permanent
- 5 places d'hébergement temporaire
- 1 place d'hébergement temporaire d'urgence
- 6 places d'accueil de jour
- 12 places de PASA (Pôle d'activités et de soins adaptés)

L'EHPAD « Seguin » a connu une opération de restructuration de 2020 à 2023. L'EHPAD propose aujourd'hui 2 chambres doubles, et 82 chambres individuelles. Chacune des chambres est équipée de rails plafonniers, ce qui améliore l'accompagnement des résidents-habitants et facilite le travail des professionnels au quotidien.

Le PASA et l'Accueil de jour se trouvent dans un espace particulier identifié, accessible par l'extérieur, et ayant un esprit domiciliaire. Deux professionnels travaillent en collaboration pour permettre un accompagnement adapté aux besoins des résidents-habitants bénéficiaires du PASA, et aux bénéficiaires de l'accueil de jour.

L'entretien du linge des résidents-habitants est réalisé en interne, avec un système d'identification du linge. Cela a permis de réduire la perte des vêtements des résidents-habitants, et d'améliorer l'entretien de qualité du linge.

L'EHPAD « Seguin » a la chance de bénéficier de deux animatrices, qui offrent un large panel d'animations pour les résidents-habitants, avec des animations individuelles et collectives. Des animations sont également proposées le samedi, une semaine sur deux.

Un rapport d'activité est réalisé chaque année, dans lequel des statistiques sont réalisées sur les résidents-habitants, les âges, le degré d'autonomie, ...

Enfin, la période 2024-2028 sera marqué par la conclusion du premier CPOM de l'EHPAD "Seguin", conclu entre l'ARS et le Conseil départemental.

I - L'EHPAD "SEGUIN"

4 - L'ancrage territorial et les partenariats de l'EHPAD "Seguin"

Cestas est une commune se trouvant à mi-distance entre Bordeaux et le Bassin d'Arcachon. Cette commune de plus de 17 000 habitants appartient à la communauté de communes « Jalle Eau Bourde », composée des communes de Saint-Jean-D'Illac et de Canéjan.

L'EHPAD « Seguin » accueille en grande partie des Cestadais d'origine, mais également des habitants des communes alentours. L'attractivité géographique que représente le département de la Gironde conduit à avoir une augmentation d'habitants originaires de départements autres, dans une logique de rapprochement avec l'entourage. L'EHPAD, pour satisfaire la demande, fait les liens avec les différents Conseils départementaux, et alimente cette diversité géographique.

Appartenant à la région Nouvelle-Aquitaine, et au département de la Gironde, L'EHPAD « Seguin » s'inscrit dans les ambitions des différents schémas territoriaux d'organisation des politiques publiques, conduites par l'Agence Régionale de Santé Nouvelle Aquitaine et le Conseil Départemental de Gironde.

Liste non exhaustive des relations partenariales de l'EHPAD "Seguin" :

Mairie de Cestas	Les Fontaines de Monjous
CCAS de Cestas	Plateforme de répit de Fontaudin
CHU de Bordeaux	Foyer Bois Joly, ADAPEI 33
Equipe mobile d'hygiène du CHU	RPA Ginestey
HAD de Bagatelle	L'école primaire de Léognan
Le réseau de l'Estey	L'école primaire de Cestas
Equipe mobile de psycho-gérontologie de Cadillac	Théâtre ARSENIC
Sodexo	Association Les bielles d'époque
Médiathèque de Cestas	...



I - L'EHPAD "SEGUIN"

4 - L'ancrage territorial et les partenariats de l'EHPAD « Seguin »

L'ambition du projet d'établissement 2024-2028 doit s'inscrire en connaissance des différents enjeux, internes et externes de l'EHPAD "Seguin" :

Forces:

- Equipe d'encadrement composée d'un cadre de santé et d'un responsable hôtellerie
- Opération de restructuration terminée
- Accès sécurisant à l'établissement
- Quasi-intégralité des places en chambre individuelle, avec accès extérieur
- Rails plafonniers dans toutes les chambres et outils de manutention
- Lancement de la démarche Humanitude
- Présence d'un médecin coordonnateur et d'une équipe pluridisciplinaire
- Couverture constante par des professionnels diplômés
 - 2 animateurs à temps-plein
 - Présence d'un PASA
 - Offre d'accueil de jour
- Direction commune « Les EHPAD des Graves »

Points à améliorer :

- Culture d'établissement à professionnaliser pour répondre aux enjeux d'amélioration de la qualité
- Insuffisance d'utilisation des outils de transmission au quotidien
- Problématiques de communication interne
- Relations interpersonnelles marquées à travailler pour se placer dans une posture professionnelle
- Poursuivre la démarche de rédaction des protocoles et de leurs utilisations pour répondre à l'évaluation HAS

Risques :

- Perte d'attractivité du secteur médico-social et difficultés de recrutement
- Mauvaise image des EHPAD suites aux différentes affaires médiatiques
- Médicalisation de plus en plus importante des EHPAD avec une entrée en structure de plus en plus âgée et dépendante
- Difficultés financières conjoncturelles : Inflation, revalorisations salariales, plafonnement financiers, ...

Opportunités :

- Projet en cours relatif à la Stratégie nationale de santé : *Développement de l'éthique, promotion de la QVT, prévention de la maltraitance, développement de la prise en charge palliative, ...*
- Projet régional de santé 2024-2028 de l'ARS : *Renforcer le rôle de l'utilisateur citoyen, accompagnement des aidants, qualité et sécurité des organisations, développement durable, ...*
- Schéma départemental de l'autonomie du Conseil départemental : *Accès à l'information, accompagnement de qualité, soutien aux aidants, ...*
- Loi Bien-Vieillir grand âge et autonomie : *Prévention de la perte d'autonomie et lutte contre l'isolement, prévention de la maltraitance, activités et régulation des EHPAD*
- Mise à disposition d'équipes mobiles

II - L'ACCOMPAGNEMENT DU RÉSIDENT-HABITANT

Dans ce volet, il est important d'aborder les différents moments durant lesquels le résident-habitant peut être accompagné.

L'ADMISSION

L'admission en EHPAD englobe les premières demandes de renseignements, jusqu'à l'arrivée du résident-habitant dans l'EHPAD. Afin d'avoir l'ensemble des informations sur l'établissement, il convient de transmettre une information adaptée aux résidents-habitants et à leurs proches. Pour ce faire, différents documents institutionnels existent, ainsi que des rencontres au sein même de l'EHPAD.

La décision d'admission est une décision pluriprofessionnelle, reposant sur des critères précis pour favoriser un accompagnement adapté aux besoins de l'habitant, et à l'offre d'accompagnement proposée par l'EHPAD.

Le recueil du consentement du résident-habitant est primordial, et doit se faire par la signature du contrat de séjour.

Nos pratiques actuelles :

- Documents institutionnels en cours de réactualisation
- Etablissement engagé dans l'utilisation ViaTrajectoire
- Communication sur l'analyse du dossier réalisée systématiquement sur ViaTrajectoire
 - Visite systématique de préadmission avec le médecin coordonnateur ou la cadre de santé
- Décision d'admission collégiale en commission admissions
 - Recueil systématique du consentement de la personne à l'entrée
- Présentation de l'ensemble de l'établissement réalisée en amont et le jour de l'admission

Nos objectifs :

2024

- Permettre la personnalisation de la chambre en amont de l'entrée du résident-habitant

2025

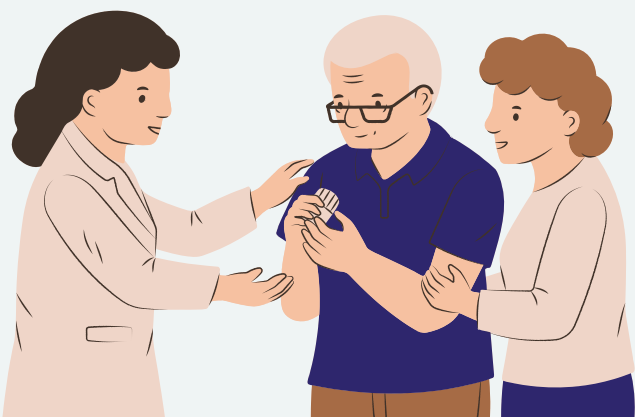
- Proposer la possibilité d'une admission progressive pour le résident-habitant, d'un après-midi à une ou plusieurs nuits avant une entrée définitive, sur demande
- Organiser l'accueil le jour de l'admission du nouveau résident-habitant par différents professionnels (IDE, AS, ASHQ)
- Proposer aux familles de dîner avec le résident-habitant le soir de son admission
- Systématiser l'organisation d'un café-rencontre du nouveau résident-habitant dans le « quartier » voire avec d'autres résidents-habitants ayant des centres d'intérêt communs
- Réaliser des informations en FALC pour le dossier d'admission
- Identifier deux temps d'informations durant la période d'entrée du résident-habitant : à l'entrée et une semaine après

2026

- Mettre en place un système de professionnels référents pour les nouveaux résidents-habitants, avec une présentation en amont de l'entrée

2027

- Proposer la visite de pré-admission au domicile du résident-habitant



II - L'ACCOMPAGNEMENT DU RÉSIDENT-HABITANT

Dans ce volet, il est important d'aborder les différents moments durant lesquels le résident-habitant peut être accompagné.

LA RESTAURATION

Le repas est un temps important dans la vie du résident-habitant. Ce temps doit concilier plaisir gustatif, rencontres entre résidents-habitants et contraintes diverses. L'enjeu du temps de repas pour le résident-habitant est de bénéficier de la nutrition dont il a besoin, pour préserver son état de santé nutritionnel, et par conséquent son état de santé global. Les pathologies liées au vieillissement de la personne âgée peuvent entraîner un fort risque de dénutrition et de déshydratation, d'où la vigilance importante des temps de repas par les professionnels.

Il existe trois textures différentes : normale, hachée (mixée) ou lisse. Chaque résident-habitant bénéficie de la texture adaptée à ses besoins. Des régimes hyperprotéinés peuvent être prescrit par le médecin coordonnateur avec l'ajout de protéines de différentes formes dans l'alimentation afin de lutter contre la dénutrition de façon plus gustative et efficace.

Nos pratiques actuelles :

- Dès l'admission : recueil et traçabilité des habitudes alimentaires et allergies du résident-habitant sur Netsoins
- Réinterrogation fréquente du résident-habitant sur ses aversions pour favoriser son appétit
- Préparation de tous les plats sur place par les cuisiniers de l'EHPAD, en lien avec la société SODEXO
- Elaboration des menus de l'EHPAD, en lien avec le diététicien et le chef de cuisine SODEXO
- Proposition des plats systématiquement sous les trois textures, suivant prescription médicale
- Possibilité de se restaurer dans la salle de restauration, ou dans les « petits salons » pour plus d'intimité
- Application de la réglementation HACCP et RABC
- Proposition de repas améliorés pour des événements festifs
- Tenue de la commission des menus tous les trimestres

Nos objectifs :

- | | |
|-----------|---|
| 2024 | <ul style="list-style-type: none">· En lien avec l'animation, décorer la salle de restauration· Envisager un placement différent en salle de restauration le soir pour éviter que les résidents-habitants mangent seuls sur certaines tables |
| 2025 | <ul style="list-style-type: none">· Améliorer la présentation des plats servis, et le goût des textures modifiées· Organiser des gouters collectifs les après-midis· Adapter au maximum le repas au rythme du résident-habitant et faciliter la distribution d'encas de nuit au besoin |
| 2027 | <ul style="list-style-type: none">· Réorganisation de l'espace culinaire et réfection du sol pour garantir la sécurité des professionnels |
| 2024-2028 | <ul style="list-style-type: none">· Maintenir le respect des normes HACCP et des règles de traçabilité pour les professionnels de la restauration· Sensibiliser et former les professionnels à la bonne communication sur ce qui est servi aux résidents-habitants, notamment pour ceux ayant des troubles de l'audition ou de la vision |

II - L'ACCOMPAGNEMENT DU RÉSIDENT-HABITANT

Dans ce volet, il est important d'aborder les différents moments durant lesquels le résident-habitant peut être accompagné.

L'ANIMATION ET LA VIE SOCIALE

Le vieillissement de la personne âgée peut porter atteinte à la vie sociale de la personne.

Pour autant, l'entrée en EHPAD doit permettre au résident-habitant de maintenir ses habitudes de vie et lutter contre l'isolement et le repli sur soi.

L'organisation d'une animation adaptée aux profils des résidents-habitants et partagée par le plus grand nombre favorise le maintien des liens sociaux et participe à la bonne intégration du résident-habitant durant son séjour.

L'animation socioculturelle permet d'améliorer la qualité de vie du résident-habitant au sein de l'EHPAD. Les animations peuvent être adaptées aux besoins, souhaits des résidents-habitants, ce qui permet de maintenir leur autonomie.

Nos pratiques actuelles :

- Présence de deux animateurs sur l'EHPAD à temps plein, avec des animations proposées un samedi sur deux
 - Interventions régulières de bénévoles auprès des animateurs
- Tissage d'un vaste réseau partenarial au fil des années par les animateurs : partenariats intergénérationnels, partenariats avec des structures accueillant des personnes en situation de handicap, AGIRA, Direction commune des EHPAD des Graves ...
- Offre d'animation proposant près de 40 activités
 - Animations individuelles et collectives
- Organisation de temps forts sur l'année
 - Célébration mensuelle des anniversaires des résidents-habitants
- Sorties à destination des résidents-habitants par le biais de l'amicale « Seguin »
- Liens importants avec les services techniques permettant de réaliser des projets créatifs à destination de l'EHPAD et des résidents-habitants
- Tenue de commissions animations deux fois par an

Nos objectifs :

2024

- Formaliser la procédure de distribution du courrier par les résidents-habitants

2025

- Poursuivre, en lien avec les temps de vie sociale des AS et des ASHQ des animations individuelles à destination des résidents-habitants en situation d'isolement prioritairement
- Réaliser des « fiches-animations » pour les professionnels pour les week-ends et jours fériés
- Réaliser un atelier d'écriture des recettes de cuisine et en envisager la réalisation
- Proposer aux résidents-habitants une animation intergénérationnelle pour comparer les nouvelles technologies aux pratiques anciennes

2026

- Mettre en place un groupe de marche avec les résidents-habitants qui le souhaitent
- Travailler sur les capacités sensorielles des résidents-habitants, en relançant l'utilisation du chariot Snoezelen
- Répondre à des AAP pour obtenir des financements et réaliser des animations avec des casques de réalité virtuelle
- Proposer des moments de convivialité dans les petits salons les matins, en sollicitant des résidents-habitants « organisateurs »

2027

- Envisager la diffusion en FALC du programme hebdomadaire des animations
- Développer un « shopping » pour les résidents-habitants, en lien avec un partenaire

II - L'ACCOMPAGNEMENT DU RÉSIDENT-HABITANT

Dans ce volet, il est important d'aborder les différents moments durant lesquels le résident-habitant peut être accompagné.

L'ACCUEIL DE JOUR

Le maintien à domicile est un véritable souhait des personnes âgées. Toutefois, pour proposer des solutions de répit aux aidants, ou favoriser le maintien du lien social de personnes en situation de vieillissement, des offres d'accueil de jour peuvent être proposées en EHPAD. Cette opportunité est subordonnée à un arrêté pris par l'Agence Régionale de Santé, qui fixe le nombre de place autorisé pour l'EHPAD.

L'accueil de jour permet d'accueillir des personnes du territoire, du lundi au vendredi, tout au long de l'année, par un professionnel formé « Assistant de soins en gérontologie ».

Nos pratiques actuelles :

- Organisation du transport quotidien par l'EHPAD, aller et retour, pour une majorité des bénéficiaires du dispositif
- 6 mois après réouverture, taux d'occupation de 76% de l'accueil de jour
- Accès propre à l'accueil de jour, avec espace extérieur aménagé, et salle spécialement identifiée. De manière générale l'espace accueil de jour a été pensé avec un aménagement semblable à un domicile, pour favoriser les repères des bénéficiaires
- Proximité de l'accueil de jour et du PASA, permettant aux bénéficiaires et aux résidents-habitants de se rencontrer, d'échanger lors des temps de repas
- Visite de pré-admission systématique avant l'intégration de l'accueil de jour
- Mise en place d'un cahier de liaison entre les proches et le professionnel de l'accueil de jour pour communiquer
- Maintien de l'accueil de jour toutes les semaines de l'année

Nos objectifs :

2025

- Envisager les modalités de communication des photographies et des informations relatives aux activités de l'accueil de jour, par mail, avec une fréquence mensuelle
- Utiliser l'appareil photo de l'animation pour favoriser la prise de photographie
- Organiser, deux fois par an, des gouters rencontres, avec les bénéficiaires du PASA et de l'accueil de jour, et leurs proches, pour faire le lien et présenter les activités proposées

2026

- Envisager des projets intergénérationnels, en lien avec les bénéficiaires du PASA, avec des jeunes accompagnés par une offre de la mairie de Cestas (centre de loisirs "Leo Lagrange", SAGC)

2024-28

- Disposer d'un taux d'activité supérieur à 75% sur l'année, avec développement d'une liste d'attente pour les bénéficiaires de l'accueil de jour



II - L'ACCOMPAGNEMENT DU RÉSIDENT-HABITANT

Dans ce volet, il est important d'aborder les différents moments durant lesquels le résident-habitant peut être accompagné.

LA COMMUNICATION AVEC LE RÉSIDENT-HABITANT ET SON ENTOURAGE

Le droit à l'information est l'un des droits fondamentaux issus de la Charte des droits et libertés de la personne accueillie. Ce droit signifie que toute personne accompagnée a accès à toute information ou document relatif à son accompagnement, dans les conditions prévues par la loi ou la réglementation.

Pour favoriser l'exercice de ce droit, la communication est primordiale auprès des résidents-habitants. Il convient de veiller à ce que chacun fasse preuve d'une communication bienveillante à l'égard des résidents-habitants, mais également de leurs proches, pour qui l'entrée en EHPAD est parfois une décision difficile à accepter.

Nos pratiques actuelles :

- Règles d'affichages et de communication définies et protocolisées. Professionnels en charge des différentes communications réalisées au sein et hors de l'EHPAD
- Identification de différents tableaux de communication, dans une logique de « trouver la bonne information, au bon endroit »
- Site internet et page Facebook de l'EHPAD
- Rédaction une fois par mois du « Petit journal », par les résidents-habitants et l'animatrice
- Centralisation des informations à destination des résidents-habitants et de leurs proches par le biais du règlement de fonctionnement et du contrat de séjour

Nos objectifs :

- | | |
|---------|---|
| 2024 | <ul style="list-style-type: none">· Poursuivre la présentation au résident-habitant et ses proches du dispositif PASA lors de l'éligibilité de l'habitant· Poursuivre la sensibilisation des professionnels sur la personne de confiance et les directives anticipées |
| 2025 | <ul style="list-style-type: none">· Organiser deux fois par an une réunion plénière avec l'entourage des résidents-habitants, l'encadrement et la direction, avec un ordre du jour et une partie questions-réponses |
| 2026 | <ul style="list-style-type: none">· Mettre en place, sur demande, un cahier de liaison entre les professionnels et l'entourage du résident-habitant (hébergement permanent ou PASA), en identifiant les objectifs et les informations à communiquer· Protocoliser la transmission d'informations relatives à l'état de santé du résident-habitant, à lui-même et / ou à son entourage, en envisageant la question de la tenue d'un staff pluriprofessionnel, plusieurs fois par an |
| 2024-28 | <ul style="list-style-type: none">· Communiquer régulièrement sur la démarche Humanitude, et notamment en CVS. |

III - UN ACCOMPAGNEMENT BIENTRAITANT

La bientraitance est un sujet majeur de l'accompagnement du résident-habitant en EHPAD.

LA DEMARCHE HUMANITUDE

La démarche Humanitude, issue de la méthodologie de soin Gineste-Marsecotti consiste à améliorer la prise en soin et la qualité de vie des personnes âgées, et plus particulièrement des malades Alzheimer et maladies apparentées.

Le cœur de la philosophie est de replacer le résident-habitant en tant qu'être humain à part entière, avec des valeurs, des choix de vie, des désirs et des envies, selon ses volontés exprimées, ou selon ses comportements non verbaux.

L'ensemble des techniques de soins est basé sur la capture sensorielle, ce qui permet de prévenir la maltraitance passive liée aux soins, et redonner du sens à l'action du soignant.

Dans la démarche Humanitude, l'ensemble des professionnels de l'EHPAD est considéré comme soignant.

Nos pratiques actuelles :

- Initiation de la démarche Humanitude en 2016, sans poursuites pour différentes raisons
- Démarche de nouveau initiée fin 2023, avec la constitution d'un comité de pilotage pluridisciplinaire, se tenant une fois tous les deux mois
- Mise en place par le COPIL d'actions favorisant le maintien de l'autonomie du résident-habitant, sa verticalité, et améliorer la perception de l'EHPAD comme un lieu de vie
- Lancement et poursuite sur les années à venir des formations pour les professionnels du soin, ainsi que pour les équipes interdisciplinaires. En parallèle, sensibilisation des professionnels par leurs pairs formés aux bonnes pratiques, sur la capture sensorielle, pour développer la démarche dans l'accompagnement des résidents-habitants.

Nos objectifs :

2024

- Poursuivre la formation des différents professionnels à la démarche Humanitude
- Poursuivre la tenue des COPIL et la réalisation d'actions en lien avec la démarche Humanitude

2025

- Réaliser un « book » à destination des professionnels pour communiquer sur les bonnes pratiques en lien avec l'accompagnement Humanitude
- Tendre vers le zéro contention pour les résidents-habitants, en favorisant la verticalité et l'aide au maintien des capacités des résidents-habitants grâce à la formation des professionnels, et en communiquant dès l'admission auprès de l'entourage sur le respect de la liberté d'aller et venir (signature charte)
- Réaliser des toilettes enveloppantes aux résidents-habitants pour faciliter la réalisation des soins et préserver leur intimité

2026

- Replacer le résidents-habitants au cœur de l'EHPAD en le considérant comme « habitant » et non plus résident
- Envisager l'affichage d'une photo de l'ensemble des professionnels de l'EHPAD

2024-28

- Développer la culture du report de soins, et proposer des toilettes l'après-midi selon le choix des résidents-habitants

III - UN ACCOMPAGNEMENT BIENTRAITANT

La bientraitance est un sujet majeur de l'accompagnement du résident-habitant en EHPAD.

L'ÉTHIQUE

L'éthique est un sujet majeur dans les établissements médico-sociaux, notamment au regard de la vulnérabilité de la population accueillie, et de l'articulation entre dimensions individuelles et collectives de l'accueil des résidents-habitants.

Le questionnement éthique doit être systématique dans l'accompagnement des résidents-habitants, peu importe le service des professionnels. Le résident-habitant est au cœur de l'EHPAD et des pratiques professionnelles. Cela nécessite un accompagnement adapté à ses besoins et ses souhaits, dans la limite des contraintes inhérentes à l'établissement.

L'accompagnement bientraitant repose sur une réflexion éthique, visant à promouvoir le bien-être global des résidents-habitants. Pour cela, les professionnels doivent être dans une démarche continue d'adaptation, de réflexion et de collaboration.

Nos pratiques actuelles :

- Accompagnement individualisé des résidents-habitants, par le psychologue, mais également de leurs proches selon le besoin
- Démarche de rédaction du Projet d'Accompagnement Personnalisé visant à réunir les professionnels des différentes équipes afin de s'interroger collectivement sur les besoins individuels des résidents-habitants, selon leurs souhaits, tout en ayant une considération des contraintes liées à l'établissement
- Disponibilité des professionnels pour répondre aux questionnements des proches des résidents-habitants, et les accompagner vers l'interlocuteur privilégié au besoin
- Démarche qualité impulsée par l'évaluation HAS et le pôle qualité de la direction commune, envisageant le développement d'un questionnement éthique inter-établissement

Nos objectifs :

2024

- Prendre en compte les croyances des résidents-habitants en cas de décès et de préparation mortuaire, notamment grâce au recueil des volontés tracées dans le logiciel de soins

2025

- Mener, plusieurs fois par an, en pluriprofessionnel, une réflexion éthique sur l'accompagnement du résident-habitant, en partant d'une situation concrète pour amener un questionnement dans l'accompagnement du résident-habitant

2026

- Mettre en place un comité éthique à l'échelle de la direction commune, et envisager son déploiement à destination de l'ensemble des professionnels de la direction commune



III - UN ACCOMPAGNEMENT BIEN TRAITANT

La bientraitance est un sujet majeur de l'accompagnement du résident-habitant en EHPAD.

LES SOINS PALLIATIFS ET LA FIN DE VIE

L'EHPAD représente souvent la dernière demeure des résidents-habitants. C'est pourquoi l'un des principaux enjeux dans l'accompagnement est de les accompagner de la manière la plus bienveillante durant leurs derniers jours, notamment par l'attention apportée par les professionnels.

Les directives anticipées sont recueillies les premiers jours de l'admission avec le résident-habitant, afin qu'il puisse faire part de ses volontés en amont de la possible dégradation de son état de santé.

En cas de fin de vie difficile, l'équipe soignante, accompagnée par le cadre, le médecin coordonnateur, et le médecin traitant, dispense des soins de confort afin de réduire les souffrances physiques et psychiques de la personne accompagnée.

Nos pratiques actuelles :

- Vigilance par les professionnels sur la place de l'entourage en cas de fin de vie d'un résident-habitant, et soutien en cas de besoin
- En cas de dégradation de l'état de santé d'un résident-habitant, possibilité du médecin coordonnateur, du cadre et des IDE de recevoir la famille pour leur expliquer la situation et les accompagner au besoin
- Le médecin coordonnateur réalise des prescriptions anticipées à destination des IDE pour éviter l'apparition de situations douloureuses pour des résidents-habitants en fin de vie et les apaiser
- Intervention possible de l'équipe mobile de soins palliatifs grâce à un partenariat, afin d'accompagner les professionnels au besoin
- Partenariat avec l'hospitalisation à domicile pour permettre un renfort de l'équipe infirmière et soignante au besoin lors de soins longs et douloureux
- Lieu de recueillement avec un carnet disponible pour les résidents-habitants en cas de décès dans l'EHPAD, et disponibilité des animateurs pour l'accompagnement à la cérémonie si des résidents-habitants le souhaitent.

Nos objectifs :

2025

- Mettre à disposition des professionnels des huiles de massage afin de soulager les résidents-habitants en fin de vie, avec un accompagnement non thérapeutique
- Envisager des sensibilisations à destination des professionnels sur l'accompagnement palliatif des résidents-habitants, en lien avec l'EMSP
- Elaborer un arbre décisionnel des actions à mettre en œuvre dans le cadre d'un accompagnement palliatif, en se basant sur le mode opératoire déjà existant
- Accompagner les proches d'un résident-habitant en fin de vie en leur proposant systématiquement du café, des gâteaux voire un repas
- Permettre aux proches qui le souhaitent de dormir sur place dans un fauteuil pour accompagner leur proche en fin de vie

2026

- Envisager l'achat d'un lit d'appoint pour mettre à disposition des proches au besoin lors d'une fin de vie d'un résident-habitant.
- Proposer différents accompagnements non thérapeutiques pour les résidents-habitants en fin de vie

2024-28

- Poursuivre les temps interdisciplinaires en cas de deuil difficile vécu par les professionnels, avec le cadre, le psychologue et le directeur

III - UN ACCOMPAGNEMENT BIENTRAITANT

La bientraitance est un sujet majeur de l'accompagnement du résident-habitant en EHPAD.

LA PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À LA PERSONNE ÂGÉE ACCUEILLIE EN EHPAD

Face au vieillissement, les personnes âgées s'exposent à des risques divers : chutes, plaies, escarres, dénutrition, déshydratation, douleur, incontinence, risque infectieux, troubles cognitifs, ...

L'entrée en EHPAD ne signifie pas l'absence de risques. Toutefois, il convient de pouvoir au maximum les prévenir et éviter leur aggravation.

Nos pratiques actuelles :

- Présence d'un médecin coordonnateur à 50% sur l'établissement qui réalise une évaluation gériatrique standardisée et personnalisée pour chaque résident-habitant avec proposition de prise en soins adaptée (vaccination, modification de traitements, ...)
- Suivi rigoureux de la vaccination des résidents-habitants face aux différents risques infectieux
- Présence quotidienne d'une équipe pluridisciplinaire auprès des résidents-habitants, en lien avec des intervenants extérieurs pour offrir un accompagnement de qualité
- Code individuel d'accès au logiciel de soin pour l'ensemble des professionnels, interne et libéraux, permettant de réaliser des transmissions et assurer un suivi du résident-habitant
- Offre d'accompagnement en PASA pour prévenir l'aggravation des troubles cognitifs des résidents-habitants
- Réalisation d'un suivi des chutes de manière approfondie par le médecin coordonnateur
- Réalisation de bilans cognitifs par le psychologue en cas de besoin pour les résidents-habitants en situation de fragilité

Nos objectifs :

2025

- Organiser des groupes de paroles entre résidents-habitants pour savoir leur positionnement sur les délais d'intervention en cas d'appel-malade
- Envisager le renouvellement de la flotte de fauteuils roulants selon le plan pluriannuel d'investissement
- Réaliser un inventaire des différents dispositifs médicaux dont dispose l'EHPAD, et réévaluer les besoins

2026

- Créer un temps d'analyse formalisé autour de l'analyse des chutes, porté par le médecin coordonnateur

2024-28

- Poursuivre les campagnes annuelles de vaccination, selon les souhaits exprimés par les résidents-habitants
- Poursuivre l'accompagnement des résidents-habitants pour maintenir la faible présence d'escarres et le bon état cutané des résidents-habitants
- Sensibiliser les professionnels à la réalisation d'échelles d'évaluation de la douleur
- Améliorer la mise à jour et la consultation des plans de soins
- Envisager l'augmentation de la quotité du temps de psychomotricien
- Envisager la création d'un temps d'ergothérapeute



III - UN ACCOMPAGNEMENT BIEN TRAITANT

La bientraitance est un sujet majeur de l'accompagnement du résident-habitant en EHPAD.

LA PRÉVENTION ET LA LUTTE CONTRE LA MALTRAITANCE

La maltraitance « vise toute personne en situation de vulnérabilité lorsqu'un geste, une parole, une action ou un défaut d'action compromet ou porte atteinte à son développement, à ses droits, à ses besoins fondamentaux ou à sa santé et que cette atteinte intervient dans une relation de confiance, de dépendance, de soin ou d'accompagnement. Les situations de maltraitance peuvent être ponctuelles ou durables, intentionnelles ou non. Leur origine peut être individuelle, collective ou institutionnelle. Les violences et les négligences peuvent revêtir des formes multiples et associées au sein de ces situations ». [1]

Il convient de veiller à ce qu'aucun acte de maltraitance ne puisse être commis à l'encontre des résidents-habitants de l'EHPAD, quelque soit la forme de cet acte.

Nos pratiques actuelles :

- Affichage dans l'EHPAD du numéro national dédié aux victimes et témoins de maltraitance
- Affichage dans l'EHPAD de l'arrêté relatif à la personne qualifiée nommée par le conseil départemental
- Démarche d'amélioration continue de la qualité de l'EHPAD, favorisant la formation et la sensibilisation des professionnels dans l'accompagnement des résidents-habitants
- Procédure de signalement et de traitement des FEI en cours de déploiement
- Procédure de plaintes et réclamations mise en œuvre, ainsi que leur traitement
- Présence d'une personne qualifiée, représentant des usagers, aux instances de l'EHPAD

Nos objectifs :

2024

- Communiquer aux professionnels la procédure de signalement des événements indésirables et le circuit de traitement

2025-2026

- Etablir une procédure, en lien avec les professionnels, pour la prévention et la lutte contre la maltraitance en précisant :
 - o Les moyens de repérage des risques de maltraitance ;
 - o Les modalités de signalement des situations de maltraitance ;
 - o Les modalités de traitement des situations de maltraitance ;
 - o Les actions et orientations en matière de gestion du personnel, de formation et de contrôle
- Communiquer aux résidents-habitants et leurs proches la procédure existante et les modalités d'appels à l'autorité extérieure qui sera nommée par l'ARS, le Conseil Départemental et la préfecture
- Former et sensibiliser les professionnels dans la prévention et la lutte contre la maltraitance

[1] Définition issue de la loi n°2022-140 du 7 février 2022.

III - UN ACCOMPAGNEMENT BIEN TRAITANT

La bientraitance est un sujet majeur de l'accompagnement du résident-habitant en EHPAD.

LA COMMUNICATION INTERPROFESSIONNELLE

Les établissements médico-sociaux regroupent une pluralité de professionnels. Avec des professionnels du soin, de l'hôtellerie, de la restauration, des techniques ou encore de l'administratif, il convient d'avoir de bonnes relations entre chaque corps de métier.

Le bien-être et le bon accompagnement des résidents-habitants passent par une communication adaptée et adéquate des professionnels. Gage de qualité, une communication interprofessionnelle adaptée permet de répondre à des objectifs de qualité de vie au travail et prévient les risques psycho-sociaux. Il convient d'avoir un climat propice à l'exercice professionnel de chacun, pour maintenir les effectifs nécessaires et assurer l'accompagnement bien traitant des résidents-habitants.

Nos pratiques actuelles :

- Equipe d'encadrement composée d'un cadre de santé et d'un responsable hôtellerie. De manière plus générale, chaque équipe dispose d'un responsable de proximité
- Organigrammes de l'EHPAD « Seguin » et de la direction commune « Les EHPAD des Graves » structurés
- Révision des cycles de travail pour permettre à chaque professionnel d'être dans la réglementation du temps de travail, ce par un audit organisationnel participatif pour les professionnels
- Mise à jour progressive des fiches de postes et fiches de tâches
- Processus de recrutement en cours d'harmonisation avec la direction commune et tuitage systématique pour le nouveau professionnel
- Rédaction annuelle du plan de formation après les entretiens annuels d'évaluation professionnelle
- Temps de sensibilisation identifiés institutionnellement pour permettre la montée en compétence des professionnels
- Analyses de pratiques professionnelles réalisées dans l'EHPAD, en lien avec l'APAVE

Nos objectifs :

- 2024** · Poursuivre la mise à jour des fiches de postes et fiches de tâches
- 2025** · Réaliser, avec les professionnels, une charte d'engagement pour la collaboration interprofessionnelle, et la faire signer systématiquement à la signature du contrat du nouveau professionnel, ou des professionnels déjà en poste
- 2025** · Organiser des questionnaires à destination des professionnels sur leur perception de leurs pratiques professionnelles individuelles et inviter à se questionner
- 2025** · Mettre en place des groupes de travail pour envisager la communication interprofessionnelle bienveillante, avec l'intervention du SST et d'une psychologue du travail
- 2025** · Dans le cadre de la démarche qualité, poursuivre les sensibilisations à destination des professionnels sur la communication bienveillante et les bonnes pratiques professionnelles
- 2026** · Envisager des sessions « vis ma vie » entre les différentes équipes, en lien avec l'encadrement, et avec des retours d'expérience « bilan »

IV - LES DROITS DES RÉSIDENTS-HABITANTS

Les résidents-habitants sont protégés par les droits issus de la Charte des droits et libertés de la personne accueillie

LA CHARTE DES DROITS ET LIBERTÉS DE LA PERSONNE ACCUEILLIE

Le droit des personnes accompagnées en EHPAD est défini à l'article L311-3 du Code de l'action sociale et des familles. Il décrit l'exercice des droits et des libertés individuels garantis à toute personne accompagnée dans des établissements médico-sociaux. La charte des droits et libertés de la personne accueillie, issue de la loi 2002-2 rénovant l'action sociale vise la garantie des droits et libertés fondamentaux à toute personne.

Le respect des droits et libertés de la personne accueillie est étroitement lié à l'accompagnement bientraitant des résidents-habitants.

Nos pratiques actuelles :

- Affichages à divers endroits fréquentés de la charte des droits et libertés de la personne accueillie
- Charte des droits et libertés de la personne accueillie partie intégrante du règlement de fonctionnement de l'EHPAD et mentionnée dans le contrat de séjour
- Connaissance générale des professionnels sur les droits et libertés de la personne accompagnée
- Selon le souhait et les capacités des résidents-habitants, proposition de sorties extérieures aux résidents-habitants
- Temps de sensibilisation identifiés pour rappeler l'exercice des droits et libertés de la personne accompagnée
- Démarche Humanitude lancée dans l'EHPAD permettant d'impulser une démarche bientraitante, en lien avec le respect des droits et libertés de la personne accompagnée
- Recherche au maximum du respect du rythme de vie du résident-habitant
- L'EHPAD étant rénové, chambres lumineuses, et espaces de vie collectifs accueillant

Nos objectifs :

- | | |
|---------|---|
| 2024 | <ul style="list-style-type: none">·Veiller au respect du droit à l'intimité du résident-habitant et percevoir la chambre comme le domicile, en respectant la règle du « toc-toc »·Inscrire dans les documents d'admission la possibilité de rendre visite à son proche à tout moment de la journée |
| 2025 | <ul style="list-style-type: none">·Organiser des informations en format FALC à destination des résidents-habitants pour garantir le droit à l'information·Poursuivre l'exercice de la liberté d'aller et venir du résident-habitant, en l'invitant à sortir, et en lui rappelant ses droits fondamentaux de manière bienveillante |
| 2024-28 | <ul style="list-style-type: none">·Réaliser des sensibilisations auprès des professionnels pour rappeler et favoriser l'exercice des droits fondamentaux des résidents-habitants.·Inscrire dans chaque PAP le rythme de vie du résident-habitant, en veillant à son respect et à la transmission entre professionnels pour adapter l'accompagnement·Poursuivre la dynamique de zéro contention, afin de garantir la liberté d'aller et venir du résident-habitant, le maintien du lien social et le dynamisme du résident-habitant·Sensibiliser les professionnels sur les risques et les opportunités dans l'accompagnement des résidents-habitants |

IV - LES DROITS DES RÉSIDENTS-HABITANTS

Les résidents-habitants sont protégés par les droits issus de la Charte des droits et libertés de la personne accueillie

LES PROJETS D'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉS

La personnalisation de l'accompagnement est centrale dans la qualité de vie du résident-habitant. Cela implique que les projets d'accompagnement personnalisés soient basés sur les attentes des résidents-habitants et non seulement sur leurs besoins.

Le projet d'accompagnement personnalisé est un document construit avec le résident-habitant, dans le cadre du recueil de son histoire de vie, de ses habitudes de vie, et par les professionnels de l'EHPAD, afin de personnaliser au maximum l'accompagnement.

Nos pratiques actuelles :

- Identification institutionnelle de la démarche de rédaction des PAP :
- o Recueil de l'histoire de vie du résident-habitant réalisé à l'admission, et complété au besoin dans le cadre d'une rencontre avec le psychologue
- o Temps identifiés pour les professionnels en amont du PAP pour réaliser un état des lieux sur le logiciel de soins
- o Réunion pluridisciplinaire organisée toutes les semaines pour fixation d'objectifs dans le PAP, et mener une réflexion sur l'accompagnement personnalisé du résident-habitant
- o Présentation du PAP au résident-habitant et son entourage pour modification éventuelle et pour signature
- Disponibilité des PAP dans le logiciel de soin, accessible à l'ensemble des professionnels

Nos objectifs :

- | | |
|---------|--|
| 2024 | <ul style="list-style-type: none">· Poursuivre les réunions pluridisciplinaires pour l'élaboration des PAP· Centraliser dans le cadre du PAP les souhaits formulés par le résident-habitant· Mentionner dans le PAP des objectifs garantissant l'exercice des droits et libertés de la personne accompagnée· Développer la consultation par les professionnels des Projets d'Accompagnement Personnalisés |
| 2025 | <ul style="list-style-type: none">· Indiquer dans chaque PAP des objectifs mesurables, identifiables et quantifiables· Poursuivre la prise en compte de l'histoire de vie du résident-habitant, et notamment de son exercice professionnel, pour identifier des objectifs personnalisés· Prévoir dans le PAP et / ou le projet de soin du résident-habitant l'objectif zéro contention, avec la signature des proches signifiant accepter l'absence de contention· Envisager les modalités de réévaluation du PAP, une fois par an à minima, ou en cas de changement dans l'accompagnement du résident-habitant |
| 2026 | <ul style="list-style-type: none">· Envisager une rencontre en amont et en synthèse pour présenter au résident-habitant son PAP, voire à son entourage |
| 2024-28 | <ul style="list-style-type: none">· Poursuivre la dynamique de personnalisation de l'accompagnement en s'assurant que les professionnels connaissent et appliquent les PAP réalisés. |

IV - LES DROITS DES RÉSIDENTS-HABITANTS

Les résidents-habitants sont protégés par les droits issus de la Charte des droits et libertés de la personne accueillie

LE CONSEIL DE LA VIE SOCIALE

Le Conseil de la Vie Sociale est l'instance permettant la participation des résidents-habitants et des familles à la vie de l'EHPAD. Il a compétence pour répondre à toutes les questions relatives à la qualité de vie dans l'établissement.

Les représentants des résidents-habitants et des familles sont élus par leurs pairs, pour une durée de 3 ans. Des suppléants sont également désignés pour garantir la présence des représentants à chaque instance.

Le CVS se réunit 3 fois par an, et l'ordre du jour est fixé par son président, désigné parmi un des représentants des résidents-habitants ou des familles.

Nos pratiques actuelles :

- Règlement intérieur du CVS voté en instance
- Communication sur les représentants aux résidents-habitants et à l'entourage par le biais d'un affichage, présenté à chaque nouvelle admission
- En amont de chaque CVS, organisation par l'animation d'un temps de recueil des demandes avec les résidents-habitants volontaires, ensuite portées par les représentants des résidents-habitants
- En amont de chaque CVS, communication aux proches des résidents-habitants concernant la date de l'instance et les modalités de communication avec les représentants
- Affichage du compte-rendu de chaque réunion dans l'EHPAD, et disponible à l'accueil sur demande. Communication du compte rendu par mail aux proches.

Nos objectifs :

- 2024** •Développer l'utilisation du formulaire « Plaintes, réclamations, suggestions » pour recueillir des requêtes à destination des membres du CVS, et en sensibilisant les professionnels à se saisir des formulaires en cas de demandes formulées par les résidents-habitants en incapacité de rédiger le formulaire
- 2025** •Envisager une élection tous les ans ou tous les deux ans des représentants du CVS
•Organiser un temps de parole pour les représentants du CVS lors des moments forts de l'EHPAD (repas des familles, réunions des familles, ...)
- 2026** •Envisager des « permanences » des représentants des familles du CVS pour se faire connaître et recueillir les questionnements des autres proches des résidents-habitants
•Inviter les représentants des familles à créer un mail générique



IV - LES DROITS DES RÉSIDENTS-HABITANTS

Les résidents-habitants sont protégés par les droits issus de la Charte des droits et libertés de la personne accueillie

LES DISPOSITIFS DE PAIR-AIDANCE

La pair-aidance s'entend comme un accompagnement dispensé par des personnes ayant été confrontées à des situations particulières de vie, associées à un vécu douloureux et souvent stigmatisées socialement, en se fondant sur leur savoir expérientiel.[1]

Nos pratiques actuelles :

- Partenariat avec une plateforme de répit et d'accompagnement dans le cadre de l'offre d'accueil de jour et d'hébergement temporaire, et affichage des coordonnées dans l'EHPAD
- Rencontres proposées par la plateforme entre proches pour évoquer l'entrée en EHPAD de leur proche
- A chaque entrée d'un nouveau résident-habitant, organisation d'un café rencontre par l'animation pour favoriser la rencontre et la socialisation du nouvel entrant
- Veille par l'animation sur la mise en lien des résidents-habitants ayant des points communs selon leurs histoires de vie, leurs goûts

Nos objectifs :

2024

- Communiquer à l'entourage des dispositifs de pair-aidance pour accepter l'entrée en EHPAD de leur proche

2025

- Proposer un accompagnement de proximité entre un résident-habitant déjà dans l'EHPAD et un nouvel arrivant, pour présenter la structure, les activités proposées, et faciliter l'intégration sociale du nouveau résident-habitant
- Sensibiliser les professionnels sur l'existence des dispositifs de pair-aide et orienter les familles en cas de repérage d'une quelconque fragilité.



[1] HAS, Recommandation de bonnes pratiques, « Développer le recours aux pairs-aidants »

V - L'OUVERTURE DE L'EHPAD

L'EHPAD étant un lieu de vie, il se doit d'être ouvert sur la cité.

L'OUVERTURE DE L'EHPAD

L'EHPAD doit être considéré comme un lieu de vie à part entière. Pour favoriser cette vision, il convient de pouvoir ancrer l'établissement dans la vie de la cité. L'ouverture de l'EHPAD permet de favoriser le lien social entre les résidents-habitants de l'EHPAD et la commune, et maintenir le sentiment d'appartenance des résidents-habitants à la vie de la société. Grâce à la dynamique d'ouverture de l'établissement, la visibilité est donnée sur l'EHPAD et permet de décroisonner le secteur médico-social. Les professionnels rencontrent divers interlocuteurs et renouvellent leurs modalités d'intervention selon de nouvelles pratiques constatées.

Nos pratiques actuelles :

- Grâce à l'implication de l'animation, présence d'une dizaine de bénévoles auprès des résidents-habitants.
Proposition d'animations intergénérationnelles avec la venue d'écoles sur l'établissement
- Signature systématique de la charte du bénévolat par le nouveau bénévole lorsqu'il s'engage dans l'EHPAD, et accompagnement par les professionnels de l'animation
- Sollicitation des familles à participer à la vie sociale de l'établissement, notamment lors de temps forts (repas des familles, exposition des voitures anciennes, ...)
- Accessibilité de l'EHPAD à tout visiteur, sans restriction d'horaires, pour permettre aux résidents-habitants d'avoir des visites à tout moment
- Partenariat avec le Foyer de Vie de proximité, pour favoriser les événements sociaux entre les résidents-habitants des deux établissements et favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap
- Membre du réseau AGIRA, permettant l'organisation de temps d'animations inter-établissement
- Organisation d'animations inter-établissements dans le cadre de la direction commune

Nos objectifs :

- 2024** · Poursuivre l'accueil de services civiques dans l'EHPAD, en lien avec le service jeunesse de la mairie
- 2025** · Relancer le partenariat avec le « Club » de la commune, en organisant des tournois de jeux de société, et en permettant aux résidents-habitants de se rendre aux animations du « club »
· Poursuivre la mise à disposition du kiosque certains soirs après 18h, pour des associations, par le biais de la mairie
· Valoriser sur le site internet de l'EHPAD l'accueil des stagiaires et des retours d'expérience pour être attractif
- 2026** · En lien avec la mairie, réaliser des expositions culturelles dans l'EHPAD, accessible aux résidents-habitants et à toutes personnes intéressées grâce à la communication réalisée sur le site et sur la page Facebook
- 2027** · Communiquer auprès des universités, écoles, sur la possibilité de mise à disposition du kiosque pour réaliser des conférences
- 2027-28** · Organiser une braderie au sein de l'EHPAD, avec les résidents-habitants et leurs proches, et avec toute personne extérieure intéressée, accessible au public, afin d'organiser un événement fort. Les fonds pourront être adressés à l'Amicale « Seguin ».

V - L'OUVERTURE DE L'EHPAD

L'EHPAD étant un lieu de vie, il se doit d'être ouvert sur la cité

SORTIE VERS L'EXTÉRIEUR

A l'image de l'ouverture de l'EHPAD, l'entrée en EHPAD ne signifie pas que les résidents-habitants ne peuvent plus en sortir. Il convient de maintenir la liberté d'aller et venir des résidents-habitants et donc favoriser l'exercice de leurs droits fondamentaux. La sortie vers l'extérieur est réalisable selon les volontés des résidents-habitants.

Nos pratiques actuelles :

- Présence de deux véhicules PMR pour réaliser des sorties en groupe
- Présence à temps plein de deux animateurs permettant la réalisation de différentes activités, et notamment vers l'extérieur, tout en assurant des activités pour les résidents-habitants ne désirant pas sortir
- Forte activité de l'Amicale Seguin permettant de récolter des fonds et d'organiser en période estivale des sorties sur le bassin d'Arcachon avec les résidents-habitants intéressés
- Possibilités de participer à des animations inter-établissements permettant d'accompagner des résidents-habitants dans d'autres établissements et aller à la rencontre d'autres résidents pour favoriser le lien social
- Sortie chez les proches organisée et favorisée afin d'éviter une rupture des résidents-habitants avec leurs proches

Nos objectifs :

2025

- Organiser des sorties cabaret avec les résidents-habitants voire leurs proches

2026-27

- Réaliser un partenariat avec des associations permettant l'organisation de séjour à Lourdes pour les résidents-habitants, financés aux frais des résidents-habitants et indépendamment de l'organisation interne de l'EHPAD

2027-28

- Construire un projet de séjour de plusieurs jours à destination des résidents-habitants, en lien avec les professionnels volontaires, et selon les questions logistiques organisationnelles et de sécurité.

2024-28

- Poursuivre la recherche d'adhésion des résidents-habitants à chaque animation à l'extérieur proposée



V - L'OUVERTURE DE L'EHPAD

L'EHPAD étant un lieu de vie, il se doit d'être ouvert sur la cité

LES PARTENARIATS

Pour élargir l'accompagnement proposé aux résidents-habitants, et s'inscrire dans une dynamique territoriale, la réalisation de partenariats est primordiale.

Les partenariats peuvent avoir différents objets (partenariats institutionnels, partenariats relatifs aux soins, partenariats socioculturels, ...) et répondent à un besoin identifié.

Nos pratiques actuelles :

- Signature systématique d'une convention de partenariat par les parties prenantes
- Recensement annuel des partenariats socioculturels et présentation aux professionnels
- Démarche de réponse à des appels à projets permettant le financement et la tenue de partenariats en lien avec le maintien de l'autonomie des résidents-habitants, la nutrition, ...

Nos objectifs :

2025

- En lien avec le chef de cuisine, et le partenaire SODEXO, proposer la visite de la cuisine et la présentation des « coulisses » des repas produits et cuisinés sur place
- Développer des partenariats avec des associations spécialisées dans l'accompagnement des résidents-habitants en situation d'isolement
- Envisager un partenariat entre les différents EHPAD du territoire proposant une offre d'accueil de jour et/ou de PASA, afin d'envisager des rencontres entre bénéficiaires, et d'améliorer les pratiques professionnelles en renforçant les échanges entre les équipes



VI - LA DÉMARCHE QUALITÉ AU SEIN DE L'EHPAD

Pour garantir l'accompagnement des résidents-habitants, et le bien-être des professionnels, l'établissement doit être dans une démarche d'amélioration continue de la qualité.

LE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

L'accompagnement des professionnels dans la formation permet d'améliorer les pratiques professionnelles, et par conséquent la qualité d'accompagnement des résidents-habitants.

Avec l'augmentation de l'âge des personnes accueillies, l'accompagnement des résidents-habitants demande une hausse de la technicité des agents.

Le développement professionnel peut se faire par le canal de la formation, mais aussi des sensibilisations aux équipes. Enfin, la mise à disposition de protocoles et de modes opératoires permet d'assurer un accompagnement de qualité auprès de chaque habitant.

Nos pratiques actuelles :

- Suite aux entretiens annuels d'évaluation, réalisation annuelle du plan de formation et présentation en CSE pour validation
- Temps institutionnel de sensibilisation identifié, de manière hebdomadaire
- Mise à disposition dans l'ensemble des offices d'un accès à la gestion documentaire interne, permettant la consultation des documents relatifs aux soins et à l'accompagnement des résidents-habitants
- En tant qu'établissement de la fonction publique hospitalière, accompagnement par l'établissement des professionnels vers les études promotionnelles et la formation professionnelle
- En tant que membre du réseau AGIRA, participation des professionnels de l'EHPAD aux formations et aux échanges inter-établissements afin d'échanger sur leurs pratiques professionnelles

Nos objectifs :

2024

- Renforcer la communication sur l'accès aux protocoles, avec une réflexion sur les protocoles en format papier et les protocoles en format numérique sur la bibliothèque interne
- Systématiser la mise en place d'un message général sur le logiciel de soins, à chaque mise à jour ou création d'un nouveau protocole
- Poursuivre les sensibilisations relatives à l'hygiène, en lien avec les référents et l'EMH

2024-2028

- Sensibiliser les professionnels sur l'accompagnement des personnes âgées et des publics en situation de fragilité, notamment face aux risques inhérents à la population accueillie
- Sensibiliser et accompagner les professionnels quant à l'utilisation des outils de manutention à leur disposition

VI - LA DÉMARCHE QUALITÉ AU SEIN DE L'EHPAD

Pour garantir l'accompagnement des résidents-habitants, et le bien-être des professionnels, l'établissement doit être dans une démarche d'amélioration continue de la qualité.

LA TRAÇABILITÉ ET LES TRANSMISSIONS

Dans tout établissement médico-social, la communication est nécessaire afin d'accompagner au mieux les résidents-habitants, et ne pas conduire à une situation de rupture pour le bénéficiaire ou des différences dans le niveau d'accompagnement.

La communication interne peut s'organiser de différentes façons. Il peut y avoir des transmissions orales, des transmissions écrites sur le logiciel de soins, des transmissions ciblées. Des temps de communication institutionnelle peuvent être identifiés pour diffuser une information générale.

Dans l'ensemble des cas, pour permettre la continuité de l'accompagnement, les professionnels doivent veiller à tracer l'ensemble de leurs actions auprès du résident-habitant. Cette traçabilité permet de valoriser le travail réalisé, mais aussi de suivre l'état de santé d'un résident-habitant par exemple.

Nos pratiques actuelles :

- Utilisation sur l'EHPAD du logiciel de soins Netsoins, avec codes respectifs pour chaque professionnel
- Accès personnel octroyé sur le logiciel aux professionnels libéraux pour réaliser des transmissions
- Réalisation de transmissions orales entre les professionnels à chaque changement d'équipe
- Organisation de transmissions orales par secteur trois jours par semaine
- Veille des professionnels soignants sur la validation systématique de leurs soins
- Accès Netsoins dans chaque office et et WIFI accessible sur l'ensemble de l'établissement

Nos objectifs :

2024

- Formaliser la procédure de mise à jour des plans de soins, avec la création d'un pictogramme informatif sur les besoins individuels des résidents-habitants, et sa mise à disposition sur les chariots des soignants
- Formaliser une mise à disposition sur les chariots de soins des feuilles de communication relatives à l'accompagnement soignant du résident-habitant (pictogrammes, protocoles, planning des douches, protections, ...)
- Développer la réalisation de transmissions ciblées par les professionnels pour suivre l'évolution d'une situation et les actions entreprises afin de les clôturer

2025

- Réaliser un plan de tâches à destination des ASHQ, à valider en fin de service

2024-28

- Poursuivre la réalisation des transmissions et la traçabilité



VI - LA DÉMARCHE QUALITÉ AU SEIN DE L'EHPAD

Pour garantir l'accompagnement des résidents-habitants, et le bien-être des professionnels, l'établissement doit être dans une démarche d'amélioration continue de la qualité.

LA GESTION DES RISQUES (ÉVÈNEMENTS INDÉSIRABLES, PLAINTES ET RÉCLAMATIONS)

La démarche qualité d'un établissement médico-social repose sur différents outils.

Parmi eux, les événements indésirables et les plaintes et réclamations. Les événements indésirables sont des événements relatifs à l'organisation interne de l'EHPAD, et concernent tout événement ayant entravé le bon accompagnement du résident-habitant. Il doit être tracé sur le logiciel de soins par les professionnels.

Les plaintes et réclamations sont réalisées par les résidents-habitants ou leurs proches, concernant un dysfonctionnement constaté, une insatisfaction.

Nos pratiques actuelles :

- Possibilité pour chaque professionnel de réaliser une fiche d'évènement indésirable selon ses accès personnels
- Présence d'un qualicien sur l'EHPAD dans le cadre de la direction commune, mettant en place la démarche qualité et de gestion des risques
- Validation et présentation aux professionnels de la procédure de recueil et de traitement des plaintes et réclamations
- Formulaire de recueil des plaintes et réclamations disponible à l'EHPAD, avec possibilité pour les professionnels d'inviter les résidents-habitants à le remplir pour que la requête soit analysée et qu'une réponse soit apportée
- Présentation annuelle en instances des plaintes et réclamations et des EI recensés sur l'établissement, en présentant les solutions apportées

Nos objectifs :

- | | |
|---------|--|
| 2024 | <ul style="list-style-type: none">· Communiquer aux professionnels le circuit d'analyse des FEI· Inciter les professionnels à réaliser des FEI, par l'information sur l'incitation à la déclaration dans le livret d'accueil du nouveau professionnel, et par la signature de la charte de non-sanction en cas de signalement· Organiser des rappels relatifs à la présence du formulaire « plaintes et réclamations » à destination de l'entourage des habitants et des résidents-habitants eux-mêmes |
| 2025 | <ul style="list-style-type: none">· Afficher les différents circuits dans l'établissement pour informer les résidents-habitants, leurs proches et les professionnels· Protocoliser l'accès aux informations médicales du résident-habitant et sensibiliser les professionnels sur les informations pouvant être communiquées, en lien avec le principe de personne de confiance |
| 2026 | <ul style="list-style-type: none">· Mettre à jour le plan bleu et la gestion des situations sanitaires exceptionnelles |
| 2024-28 | <ul style="list-style-type: none">· Présentation annuelle des FEI et plaintes et réclamations reçues en instances· Sensibiliser les professionnels sur la protection des informations et des données relatives aux personnes accompagnées· Rappeler le circuit d'analyse des plaintes et réclamations aux professionnels |

VI - LA DÉMARCHE QUALITÉ AU SEIN DE L'EHPAD

Pour garantir l'accompagnement des résidents-habitants, et le bien-être des professionnels, l'établissement doit être dans une démarche d'amélioration continue de la qualité.

LA DÉMARCHE D'ÉVALUATION HAS

La démarche qualité d'un établissement médico-social est évaluée selon le nouveau référentiel de la Haute Autorité de Santé, depuis 2022. Cette évaluation HAS vient remplacer les évaluations internes et externes auxquels étaient soumis les établissements. Elle permet d'évaluer la qualité d'accompagnement dans l'EHPAD selon trois modalités : L'accompagné traceur, Le traceur ciblé et L'audit système. L'objectif est d'avoir un retour selon une revue documentaire, des observations et des entretiens de différentes personnes de l'établissement (professionnels, résidents-habitants, proches, ...)

Cette évaluation doit avoir lieu tous les cinq ans dans les établissements médico-sociaux.

Nos pratiques actuelles :

- Lancement du pôle qualité à l'échelle de la direction commune, avec un directeur référent qualité
- Qualiticien présent sur l'établissement plusieurs jours par semaine
- Démarche d'auto-évaluation effectuée au 1er trimestre 2024, sur l'ensemble des EHPAD de la direction commune, pour réaliser un état des lieux selon le référentiel HAS
- Elaboration d'un plan d'amélioration continue de la qualité (PACQ), harmonisé à l'échelle de la direction commune, propre à l'EHPAD « Seguin »
- Recensement de l'ensemble des formations et sensibilisations devant être dispensées aux professionnels
- Mise en place d'une feuille d'émargement à chaque temps de réunion institutionnelle, sensibilisation
- Gestion documentaire avec arborescence sur le réseau de l'EHPAD « Seguin »

Nos objectifs :

2024

- Présenter en CODIR le PACQ

2025

- Suivre l'avancée du PACQ par les pilotes désignés, en faisant un point à chaque CODIR
- Mettre en place des groupes de travail inter-établissement pour mettre en œuvre des objectifs issus du référentiel HAS
- Réaliser l'autodiagnostic de cotation sur Synae
- Préparer les professionnels et les habitants ainsi que les représentants du CVS aux méthodes d'évaluation

2026

- Réaliser des exercices de simulation de crise
- Réaliser l'évaluation de l'EHPAD « Seguin » sur le 1er trimestre
- Poursuivre la démarche d'amélioration continue de la qualité

2024-28

- Poursuivre la tenue des réunions et sensibilisations les vendredis après-midi

VI - LA DÉMARCHE QUALITÉ AU SEIN DE L'EHPAD

Pour garantir l'accompagnement des habitants, et le bien-être des professionnels, l'établissement doit être dans une démarche d'amélioration continue de la qualité.

LE CIRCUIT DU MÉDICAMENT

En tant qu'établissement médico-social, l'EHPAD a la responsabilité de la délivrance de médicaments aux résidents-habitants. Les risques liés à l'erreur médicamenteuse ne sont pas rares, et peuvent avoir de lourdes conséquences chez les résidents-habitants. La prise médicamenteuse dans l'EHPAD nécessite une vigilance accrue, et chaque professionnel doit être responsable lors de l'administration de traitements.

Nos pratiques actuelles :

- Collaboration avec une pharmacie équipée d'un robot de préparation des traitements
- Transmission des prescriptions réalisée par les IDE grâce au logiciel de soins
- Circuit du médicament identifié par les IDE de l'EHPAD, effectuant un contrôle précis sur les traitements avant leur administration
- Distribution des médicaments réalisée par les IDE et par les AS, sur délégation
- Présence d'une pièce identifiée dans l'EHPAD pour le stockage des traitements, et protégée par un système de verrouillage
- En cas d'erreur médicamenteuse, réalisation systématique des fiches d'évènement indésirable, analysées et apports d'actions correctives
- Réalisation d'audits sur le circuit du médicament, et CREX pour éviter la répétition d'erreur médicamenteuse

Nos objectifs :

- | | |
|---------|--|
| 2024 | <ul style="list-style-type: none">·Equiper les professionnels médicaux et infirmiers de lecteurs de carte e-CPS afin de déployer la messagerie sécurisée avec la pharmacie·Changer de pharmacie pour améliorer les relations et faciliter les changements de traitements·Revoir le protocole relatif à tout le circuit du médicament, de la prescription à la délivrance, en précisant les professionnels impliqués à chaque étape |
| 2025 | <ul style="list-style-type: none">·Afficher dans l'établissement le circuit du médicament pour informer les habitants et leurs proches |
| 2024-28 | <ul style="list-style-type: none">·Présenter institutionnellement, une fois par an, le circuit du médicament, à l'ensemble des professionnels |



VI - LA DÉMARCHE QUALITÉ AU SEIN DE L'EHPAD

Pour garantir l'accompagnement des résidents-habitants, et le bien-être des professionnels, l'établissement doit être dans une démarche d'amélioration continue de la qualité.

LA PRÉVENTION ET LA GESTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

La prévention et la gestion des risques professionnels est étroitement liée à la qualité de vie au travail. Pour ce faire, l'établissement médico-social a une obligation d'évaluation des risques professionnels. Les risques professionnels peuvent être physiques et psychologiques. La gestion des risques professionnels passe donc par les actions de prévention, les actions d'information et de formation, et la mise en place d'une organisation et de moyens adaptés.

Nos pratiques actuelles :

- Représentation des professionnels par des représentants élus, siégeant au sein du CSE
- Démarche de mise à jour des fiches de poste et fiches de tâches, avec prise en compte de la pénibilité pour mettre des équipes en collaboration et éviter les TMS
- Réintégration des professionnels en situation de difficulté par le canal du temps partiel thérapeutique
- Réalisation de diverses formations pour prévenir les risques auxquels les professionnels sont exposés (formation incendie, formation gestes et posture, formation gestion du stress, ...)
- Rails plafonniers dans l'ensemble des chambres, et divers outils de manutention disponibles dans les services
- Veille sur le suivi de l'état de santé de chaque professionnel, en lien avec le Service Santé au Travail 33

Nos objectifs :

- 2024** · Afficher les numéros de soutiens aux professionnels dans l'établissement
- 2025** · Mettre à jour le DUERP, en lien avec les représentants syndicaux et l'encadrement
· Poursuivre les actions de qualité de vie au travail, par des temps conviviaux, et par la prévention des RPS et TMS (réflexologie, massages, ...)
· Poursuivre les formations proposées aux professionnels pour prévenir des risques professionnels
- 2026** · Protocoliser dans le cadre du plan bleu l'organisation des soins en cas de situation sanitaire exceptionnelle et les mesures de protection à destination des professionnels
- 2024-2028** · Organiser des sensibilisations, une fois par an, à destination des professionnels sur les modalités d'accès aux dispositifs de soutien, à la médecine et au psychologue du travail
· Poursuivre la formation Humanitude à l'ensemble des professionnels de l'EHPAD, notamment en lien avec la manutention relationnelle
· Réaliser annuellement un questionnaire de satisfaction à destination des professionnels

VI - LA DÉMARCHE QUALITÉ AU SEIN DE L'EHPAD

Pour garantir l'accompagnement des résidents-habitants, et le bien-être des professionnels, l'établissement doit être dans une démarche d'amélioration continue de la qualité.

LA DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le développement durable est un principe reposant sur trois piliers : pilier social, pilier économique et pilier environnemental. Les deux premiers piliers doivent permettre la préservation du dernier. En effet, la préservation de l'environnement vise à transmettre aux générations futures un environnement viable.

Les EHPAD intègrent progressivement à leurs activités des actions de développement durable, en prenant en compte les contraintes réglementaires qui les incombent.

Nos pratiques actuelles :

- Tri sélectif à l'administration, en lien avec une société extérieure
- Tri entre les déchets ménagers et les emballages sur l'ensemble de l'établissement, repas compris
- Tri des cartons et des divers encombrants par les services techniques à la déchetterie
- Fontaines à eau à disposition des résidents-habitants et tout visiteur
- Panneaux photovoltaïques sur les toits
- Restructuration de l'établissement terminée, en lien avec les normes environnementales en vigueur
- Un volet développement durable est envisagé dans le PACQ
- Mise en place d'un espace de compost avec les déchets des espaces verts

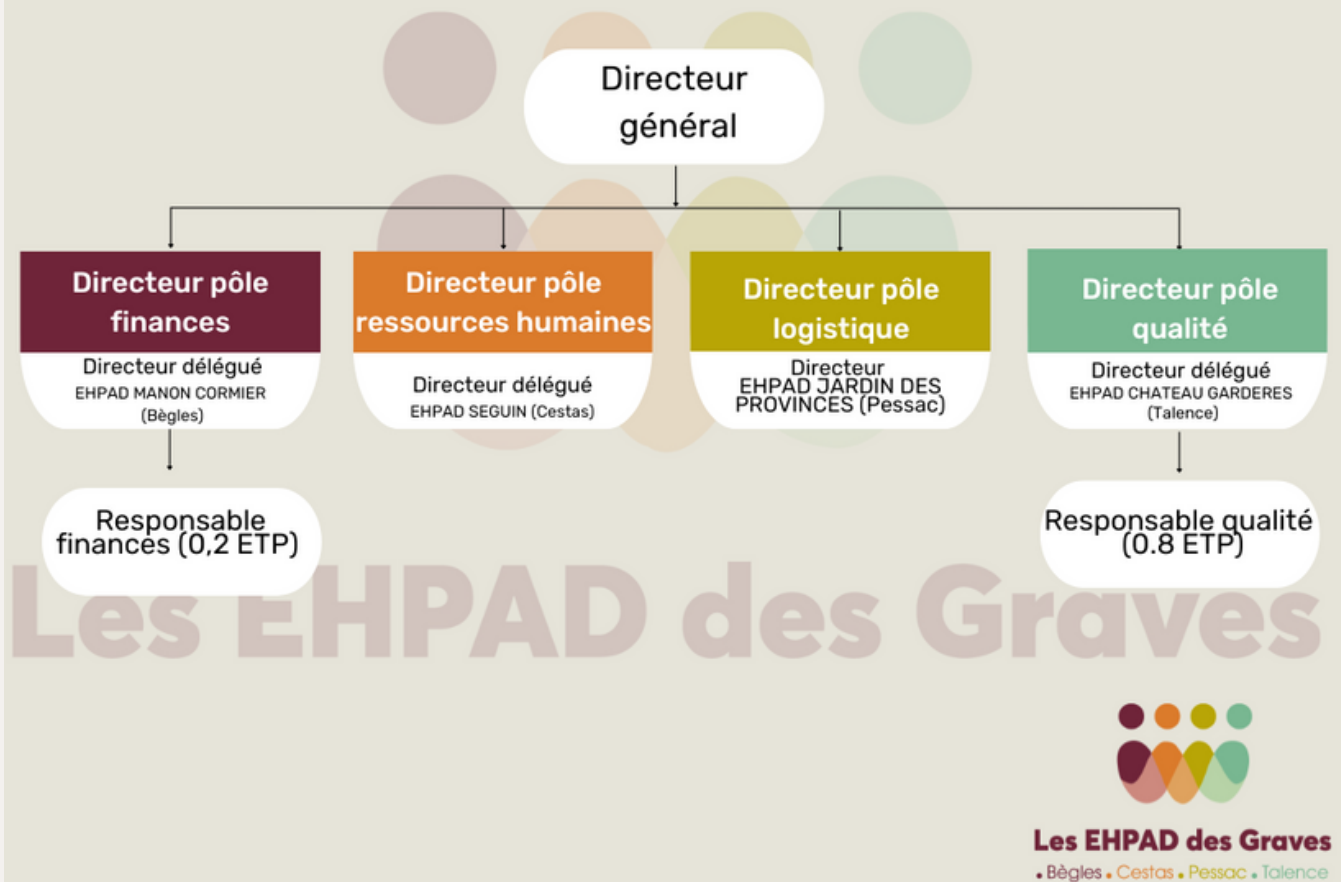
Nos objectifs :

- 2025**
 - Mettre en place le tri des biodéchets, en lien avec Sodexo, la mairie de Cestas, et le référent de la direction commune identifiée
 - Réaliser le Diagnostic de Performance énergétique (DPE)
- 2026**
 - Prendre en compte le critère d'engagement des entreprises dans une démarche de DD lors des achats et des passations de marchés publics
- 2024-28**
 - Poursuivre la sensibilisation des professionnels et des résidents-habitants à la lutte contre le gaspillage alimentaire et les écogestes énergétiques
 - Cibler et favoriser les achats responsables

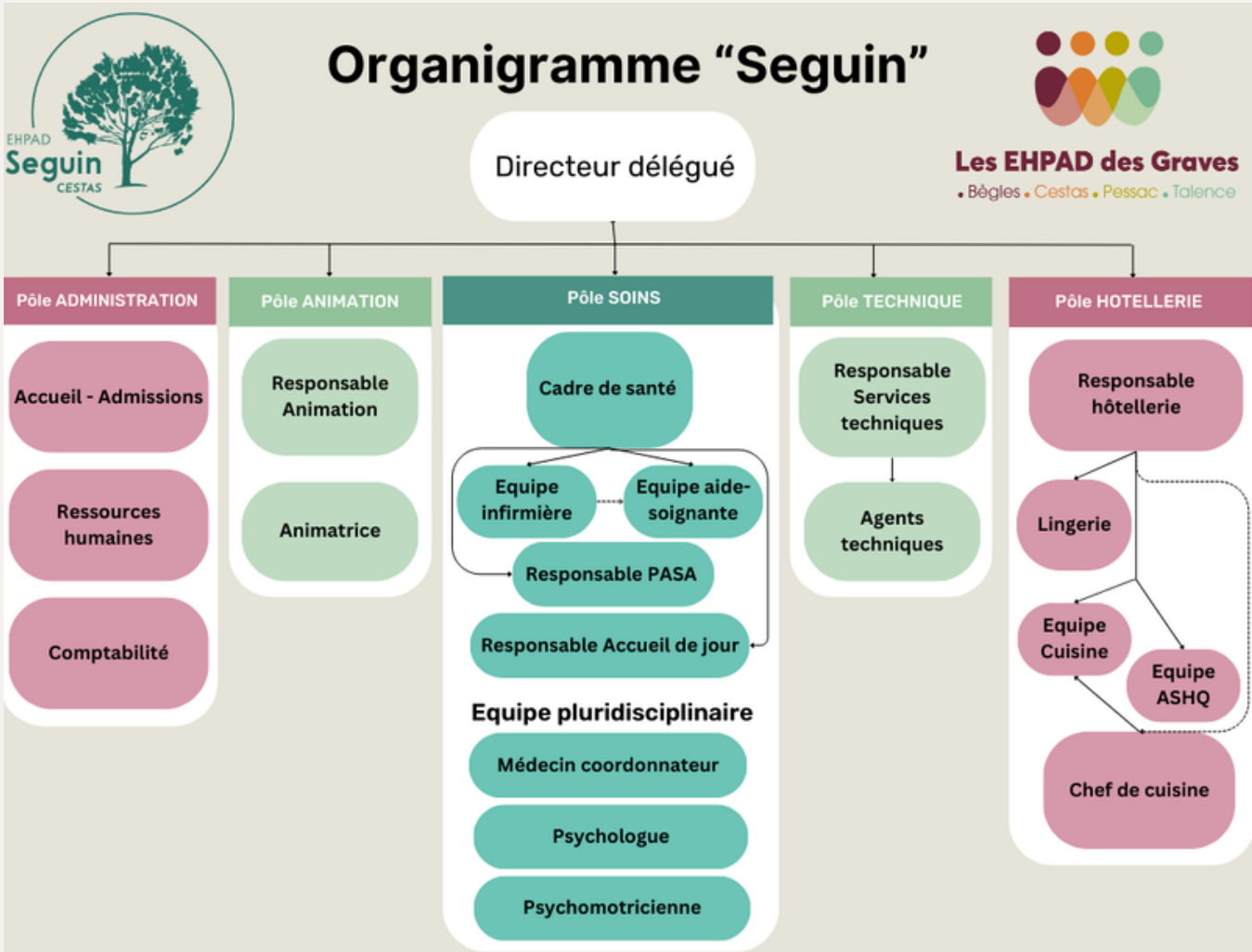


ANNEXES

Organigramme "Les EHPAD des Graves"



Organigramme "Seguin"



RESULTAT DES QUESTIONNAIRES DE SATISFACTION DES RESIDENTS



Questionnaire à disposition des résidents durant 2 mois, et organisation d'une animation. Sur 86 résidents, 44 résidents y ont participé, donc taux de participation de 51%. Les participants sont en moyenne dans l'établissement depuis 3 ans. Plus de 45% des réponses contiennent des commentaires et des suggestions.

Niveau global de satisfaction :

- 80% des résidents se sentent bien dans l'EHPAD
- 7% des résidents ne se sentent pas bien dans L'EHPAD
- 13% des résidents n'ont pas exprimé d'avis sur leur ressenti dans l'EHPAD

**Note
obtenue
7.5/10**

POINTS FORTS DE L'EHPAD :

- Chambres agréables et propres
- Cadre de vie agréable
- La variété d'animations proposée
- L'entretien du linge des résidents et son rangement
- L'accompagnement soignant et hôtelier



AXES D'AMELIORATION SOULEVÉS :

- Salle de restauration bruyante
- Prise en compte des souhaits des résidents dans la réflexion des menus
- Mauvaises odeurs dans les couloirs
- Identifier les différents professionnels de l'EHPAD
- Respecter les horaires de soins
- Accompagner les résidents profiter des espaces extérieurs



Les EHPAD des Graves
• Bègles • Cestas • Pessac • Talence

RESULTAT DES QUESTIONNAIRES DE SATISFACTION DES FAMILLES



Questionnaire à disposition des familles durant 2 mois, en format papier et numérique.

31 familles y ont participé.

Les participants viennent en majorité visiter leur proche les après-midis et les week-ends.

Plus de 50% des réponses contiennent des commentaires et des suggestions.

Niveau global de satisfaction :

- 77% des familles sont satisfaites de l'accompagnement.
- 7% des familles n'en sont pas satisfaites.
- 16% des familles n'ont pas exprimé d'avis sur l'accompagnement de leur proche.



POINTS FORTS DE L'EHPAD :

- Connaissance du fonctionnement de l'EHPAD à l'entrée du résident.
- Recueil des habitudes de vie à l'entrée du résident.
- Logement propre et confortable.
- L'entretien du linge des résidents et son rangement.
- L'accompagnement soignant et hôtelier.
- L'offre des animations proposées.

**Note
obtenue
7.5/10**

AXES D'AMELIORATION SOULEVÉS :

- Mauvaises odeurs dans les couloirs
- Identifier les différents professionnels de l'EHPAD
- Proposer des animations individuelles pour les résidents n'allant pas aux animations collectives
- Prévoir une rencontre par an avec les familles et prévoir un "cahier de liaison" familles / professionnels
- Adapter les tenues vestimentaires des résidents à la saison



Les EHPAD des Graves
• Bègles • Cestas • Pessac • Talence

RESULTAT DES QUESTIONNAIRES DE SATISFACTION DES PROFESSIONNELS



Questionnaire à disposition des professionnels durant 2 mois, en format papier et numérique. 33 professionnels y ont participé. Près de 40% des réponses contiennent des commentaires et des suggestions.

Niveau global de satisfaction :

- 73% des professionnels sont très satisfaits et satisfaits de leur activité professionnelle
- 21% des professionnels ne sont pas satisfaits
- 6% des professionnels ne sont pas du tout satisfaits

POINTS FORTS DE L'EHPAD :

- Communication adéquate avec les familles
- Sentiment de respect de la part du résident
- Bonne connaissance des droits et libertés de la personne accompagnée
- Bonnes relations avec les professionnels libéraux
- Possibilités de développer ses compétences professionnelles



**Note
obtenue
7/10**

AXES D'AMELIORATION SOULEVÉS :

- Travailler sur les interruptions de tâches
- Améliorer les relations avec l'encadrement en cas de difficultés
- Favoriser la communication interprofessionnelle pour réduire les tensions tout service confondu
- Mettre en place des réunions de travail régulières pour interroger les pratiques



Les EHPAD des Graves
• Bègles • Cestas • Pessac • Talence

ANNEXES

- **Projet médical 2024-2028**
 - **Tableau de suivi des objectifs**
-

Accessibilité :

Sur le réseau de l'EHPAD "Seguin" :

- Démarche qualité
 - 6. Projet d'établissement
 - Projet médical 2024-2028
 - Tableau de suivi des objectifs

Sur demande auprès de l'accueil de l'établissement
